

Réunion N° 15 du 23 septembre 2010

Visioconférence - RENNES/SAINT-BRIEUC/BREST

Ordre du jour

- Etude du CCTP PLU national pour adaptations éventuelles en Bretagne ;
- Point sur les actions de communication/sensibilisation à lancer autour des prescriptions nationales ;
- Point sur la démarche SUP ;
- Mise à jour du tableau de bord de numérisation des documents d'urbanisme.

Présents	Excusés	Membres	Service / Fonction
	X	VIGOUROUX François	Brest Métropole Océane
X		DUCEUX Sylvaine	CA du Pays de Lorient
		LANDURE Joël	Quimper Communauté
		LE BARH Jean-Michel	AUDELOR
X		COTTENCIN Alain	CA du Pays de Vannes
		VOURC'H Grégoire	ADEUPA
		CHAUVIN Frédéric	Rennes Métropole
	X	REBOUX Maël	Rennes Métropole
	X	CROGUENNEC Corinne	AUDIAR
	X	MARCHAND Olivier	CG des Côtes d'Armor
	X	RAVENET Eric	CG des Côtes d'Armor
		MÉVEL-VIANNAY Sté-	CG d'Ille-et-Vilaine
		PELHATE Sébastien	CG d'Ille-et-Vilaine
		DISLAIRE Danielle	CG du Morbihan
	X	JEGO Ronan	CG du Finistère
X		FORTIN Thomas	SAFI
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
	X	LEFEUVRE Erwan	Lannion Trégor agglomération
	X	OUVRAT Pascal	SDE 22
	X	JULES Patrick	DREAL
X		ROUILLARD Vincent	DREAL
X		LEMERCIER Nicolas	DDTM35
	X	FRAISSENON Pierre	DDTM 56
X		BOURHIS Laurent	DDTM 29
X		MEGRET Marie-Noëlle	DDTM 22
		BOUILLAUD Nolwenn	CAUE56
X		ROISEAU Barbara	Montfort communauté
X		RIOUAL Delphine	CC Paimpol-Goëlo
X		TANGUY Jacq	CC Pays d'Aubigné
X		LELU Julia	CC Pays de la Roche aux Fées
	X	HERMITTE Nathalie	Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitry
X		HYVERNAGE Morgane	CA du Pays de Saint-Brieuc (CABRI)
X		LE PRIOL Estelle	Pays de Saint-Brieuc
		DUBOIS Philippe	SDEM56
X		REFAUVELET Sylvain	CC de Brocéliande

Accueil des petits nouveaux !

Bienvenue à :

- Julia LELU qui remplace Catherine Morales à la CC Au Pays de la Roche aux Fées,
- Marie-Noëlle MEGRET de la DDTM22,
- Nicolas LEMERCIER de la DDTM35,
- et Laurent BOURHIS de la DDTM29.

Etude du cahier des charges national pour adaptations éventuelles « Bretagne »

Les prescriptions nationales de numérisation sont sorties en version consolidée. Elles [sont téléchargeables sur le site mis en place par le CERTU](#).

Le pôle métier examine le cahier des charges qui a été passé en revue par Tanguy Jacq pour lancer l'opération de numérisation des Plu sur la CC du Pays d'Aubigné. Ce sera l'occasion de déceler

les adaptations éventuelles à mettre en place pour la Bretagne.

Les adaptations retenues après discussions au sein du pôle métier :

▪ Préambules au CCTP :

- élargir la notion trop restrictive de PLU à d'autres documents d'urbanisme ;
- en l'absence d'un outil libre pour intégrer et contrôler l'Edigéo, mettre plus en avant un format standard SIG tel le shape ;

▪ **Article 4** : insister sur le fait que le plan par défaut est le PCI Vecteur et que la BDParcelaire ne sera utilisé qu'en l'absence du cadastre officiel de la DGFiP (quelques cas encore possible dans le Finistère) et reformulation du 4^{ème} paragraphe pour bien indiquer que l'avenant éventuel ne concernera pas la transmission « classique » de la mise à jour du plan cadastral ;

▪ **Article 6** : prévoir de demander une mention sur l'historique du document et des numéros de page continus (J. Landuré propose formulation) ;

▪ **Annexe B** : les champs [INSEE], [DATAPPRO] et [DATVALID] sont présents dans le chapitre 4 mais ne sont pas détaillés préalablement dans la description des classes ; de plus nulle part n'est décrit le champ [DATVALID] ;

Les questions et/ou remarques en annexe au CCTP :

▪ **Question** : sur l'absence des renseignements sur la hauteur COS ?

Réponse du groupe : il suffit de renvoyer au règlement d'urbanisme, pas nécessaire pour la majorité dans le modèle de données ;

▪ **Question** : sur le fait de souhaiter un découpage du règlement d'urbanisme par article ?

Réponse du groupe : il est plus simple pour la majorité de demander un seul

document et, pour ceux qui le souhaitent, de découper après ;

- **Question** : sur la possibilité d'ajouter 2 occurrences dans le champ DESTDOMI (habitat à urbaniser, activités à urbaniser ...) car information utile notamment pour les personnes en charge du suivi et de l'évaluation des SCOT.
- **Réponse** : il suffit de combiner le champ TYPEZONE et DESTDOMI pour reconstituer cette information.

De manière générale, il est rappelé que le cahier des charges type permet d'avoir le cadre minimum partageable et que chacun est libre de demander plus, en fonction de ses spécificités locales.

Plaquette sensibilisation - Actions de communication

La plaquette définitive de sensibilisation autour de la numérisation des documents d'urbanisme est validée [et disponible sur le site de GéoBretagne](#).

Un point est fait sur les actions de communication à prévoir :

Envoi courrier

Un courrier sera adressé fin octobre/début novembre. Il comprendra un courrier d'accompagnement signé du Président de la Région et 3 exemplaires de plaquette. Les destinataires listés par le pôle métier sont les suivants : communes, EPCI, Pays, Conseils de développement, SCOT, agences d'urbanisme, CAUE56, bureaux d'études en urbanisme, ARIC, Conférence des villes de Bretagne.

Article journaux

- Revue Bretagne Partenaire diffusée aux acteurs publics par la Région,
- Toutes les revues locales des acteurs bretons : CG22, revue du SDE 22, etc.,
- Journal AMF et Diagonale (cf. T. Fortin), Gazette des communes, Technicités, etc.

Sites web

- Article sur [bretagne.fr](#),
- Articles sur tous les sites des partenaires,
- « Zoom sur » sur le portail GéoBretagne,
- Site nationaux : [SIG La lettre](#), [blog sigurba du georezo](#), [Réseau FNAU](#), CERTU, [Localtis](#), etc.

Réunions à organiser

L'idée de réunions de sensibilisation à l'échelle du département est retenue, car jugée plus percutante en termes de proximité.

Les coordonnateurs et organisateurs de ces réunions envisagés sont :

- 22 : Pascal Ouvrat (SDE22)
- 29 : Thomas Fortin (SAFI) qui prévoit l'élaboration d'un document d'accompagnement pour expliquer la complémentarité de cette démarche avec l'action départementale ;
- 35 : Anne Chasle-Heuzé (DDTM35) ?
- 56 : N. Bouillaud (CAUE56) ou D. Di-slaire (CG56)

Point sur groupe Etat SUP piloté par la DREAL

Vous pouvez accéder au point complet fait par Vincent Rouillard (DREAL Bretagne) en réunion en téléchargeant la présentation à partir [le lien suivant](#).

Ce qu'il faut retenir sur la numérisation des SUP

- **Semaine 39** : livraison par le prestataire des 93 communes (43 communes sur le 35, 22 communes sur le 22 et 28 communes sur le 56) ;
- **La suite des numérisations** : 150 communes devraient compléter la liste (autant que possible, et en fonction des besoins locaux, l'idée est d'équilibrer les communes par département) ;
- **Problème de financement, donc pistes pour faire des économies envisagées** : récupérer les lignes de moyenne tension (MT) auprès d'ERDF, SUP non reportées au plan, PT2 (faisceau hertzien) en abrogation, etc.

Infos :

- Les communes qui souhaitent figurer au prochain planning de numérisation des SUP doivent faire remonter l'information à Vincent Rouillard,
- DDTM29 : site pilote pour GéoADS,
- La DREAL gèrera la numérisation des SUP à l'échelle intercommunale (ie : prendre en compte même les communes sous RNU)

Gestionnaires de réseaux

- ERDF : à relancer au vu de bonnes nouvelles venant du CETE Sud-Ouest qui réussirait à récupérer les infos auprès d'ERDF;

- **GRT Gaz** : à relancer (GRT Gaz a fourni réseau à DDTM 29 pas à la DREAL) ;
- **A suivre avec Cap Atlantique** qui doit organiser une réunion officielle avec les gestionnaires de réseaux, CC, Régions Pays de Loire et Bretagne.

Mise à jour du tableau de bord

Le tableau de bord de numérisation des documents d'urbanisme a été mis à jour par les gestionnaires à la date de septembre 2010. [Il est téléchargeable sur le site de GéoBretagne](#).

Une déclinaison cartographique sur le Finistère est proposée par la DDTM29 Il serait intéressant de voir si elle peut être diffusée plus largement (GéoBretagne) qu'en interne au service Etat.

Suites à donner

- L. Vinsonneau : remonte les adaptations du PM urbanisme à l'échelon national ;
- L. Vinsonneau : pose la question sur les PLU numériques couleur et sur l'outil Edigéo (PLU) libre au CERTU ;
- J. Landuré : propose formulation pour article 6 du CCTP ;
- L. Vinsonneau : propose au PM Urbanisme une version adaptée du cahier des charges national en fonction des remarques effectuées ;
- T. Jacq ou J. Lelu : fournit couches shape « à vide » du CCTP pour en faire bénéficier tout le monde ;
- L. Vinsonneau : gère envoi courrier des plaquettes ;
- T. Fortin : prend contact pour diffusion plaquette sur site et revue AMF ;
- G. Vourc'h : voit pour contact réseau FNAU pour communication de la plaquette ;
- V. Rouillard : (re)pose la question côté Etat des zones PLU en mer ;
- V. Rouillard : fait le point sur les contacts gestionnaires de réseaux (et notamment Grtgaz - échange comme sur le Finistère - et ERDF - piste CETE sud-ouest) ;
- L. Vinsonneau : diffuse tableau de bord de suivi des documents d'urbanisme ;
- L. Vinsonneau : prend contact avec correspondants départementaux absents pour obtenir leur accord sur l'organisation de réunion de sensibilisation (plaquette) ;
- L. Vinsonneau : envoi courrier d'accompagnement plaquette PLU aux membres du PM Urbanisme.